## **DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS**

## Épargne Placements Québec

Épargne Placements Québec, responsable de la mise en marché des produits d'épargne du Québec, s'est fixé trois grands objectifs dans le cadre de sa Déclaration de services aux citoyens (DSC) :

- susciter un haut niveau de confiance chez ses clients;
- s'assurer que la qualité de la relation avec ses clients est au cœur de ses activités quotidiennes;
- offrir des services de qualité répondant aux attentes de sa clientèle.

L'atteinte des engagements définis dans la DSC est mesurée périodiquement par des enquêtes de satisfaction. Les résultats du tableau suivant montrent, pour chacune des sept dimensions définies dans la DSC, le pourcentage des répondants qui ont alloué une note d'au moins 8 sur 10.

Sommaire des résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens (selon les résultats des enquêtes de satisfaction, en pourcentage de répondants ayant attribué une note de 8 à 10 sur 10)

| Engagements               | Indicateurs   | Cibles prévues par la DSC  | Résultats<br>2020-2021 | Résultats<br>2019-2020 |
|---------------------------|---|--|------------------------|------------------------|
| Services<br>confidentiels | Contrôles de protection des renseignements personnels         | Protéger la confidentialité de l'information contenue au dossier en mettant en place des contrôles rigoureux et en informant le personnel des obligations en matière de protection des renseignements personnels                 | 89 %                   | 89 %                   |
|                           | Respect des exigences en matière de sécurité des transactions | S'assurer que les règles et procédures relatives à la sécurité des transactions répondent aux plus hautes exigences en la matière  |                        |                        |
|                           | Protection des renseignements personnels                      | Assurer la confidentialité des renseignements personnels et permettre leur utilisation seulement aux fins prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels |                        |                        |
| Fonctionnement efficace   | Délai moyen de traitement des transactions                    | Traiter les transactions dans les meilleurs<br>délais, soit dans les 24 heures si la<br>demande est effectuée avant 14 h, et<br>dans les 48 heures autrement   | 86 %                   | 96 %                   |
|                           | Exactitude des transactions enregistrées                      | Enregistrer les transactions avec<br>exactitude et maintenir à jour toute<br>l'information contenue au dossier   |                        |                        |
|                           | Délai moyen de réponse  | Répondre promptement aux appels,<br>à l'intérieur d'un délai moyen inférieur<br>à 75 secondes  |                        |                        |
|                           | Délai pour rappeler   | Rappeler le client dans un délai maximal de 1 jour ouvrable  |                        |                        |
|                           | Délai de suivi des demandes<br>acheminées par le site Web     | Effectuer un suivi de la demande de renseignements acheminée par le site Web dans un délai maximal de 2 jours ouvrables  |                        |                        |

| Engagements             | Indicateurs  | Cibles prévues par la DSC   | Résultats<br>2020-2021 | Résultats<br>2019-2020 |
|-------------------------|--|---|------------------------|------------------------|
| Information<br>adéquate | Information adéquate                                     | Informer adéquatement sur les différents produits et services offerts   | 91 %                   | 96 %                   |
|                         | Communication claire                                     | Communiquer d'une façon claire, concise et compréhensible et s'assurer d'avoir répondu aux questions  |                        |                        |
|                         | Exactitude des données<br>dans les documents<br>transmis | Fournir des données exactes et conformes concernant la clientèle et présenter une information mise à jour en continu dans la section « Transactions en direct » du site Web |                        |                        |
| Personnel courtois      | Accueil courtois   | Accueillir les clients avec courtoisie et les écouter attentivement   | - 95 %                 | 98 %                   |
|                         | Civilité des communications                              | Faire preuve de politesse et d'empathie dans les communications   |                        |                        |
| Équipe compétente       | Personnel qualifié                                       | S'assurer que tout le personnel est dûment qualifié   | 90 %                   | 95 %                   |
|                         | Supervision du personnel                                 | Faire en sorte qu'il soit adéquatement supervisé  |                        |                        |
|                         | Formation du personnel                                   | Lui faire bénéficier d'une formation continue sur les produits et services ainsi que sur les procédures en vigueur  |                        |                        |
| Démarches faciles       | Simplicité des processus                                 | Simplifier au maximum les démarches requises pour ouvrir un compte ou effectuer des transactions à Épargne Placements Québec  | 88 %                   | 96 %                   |
|                         | Délai de traitement des transactions                     | Offrir des outils permettant d'effectuer facilement les transactions  |                        |                        |
| Services<br>accessibles | Site Web accessible                                      | Mettre à la disposition de la clientèle un site Web présentant toute l'information dont elle a besoin pour bénéficier des produits et services                              | 71 %                   | 90 %                   |
|                         | Services en ligne accessibles                            | Offrir des services en ligne permettant d'effectuer les transactions efficacement et sécuritairement  |                        |                        |
|                         | Plages horaires du centre d'appels                       | Veiller à ce que le centre d'appels soit<br>facilement accessible et permette aux<br>clients d'obtenir un service approprié à<br>leur situation                             |                        |                        |

Pour l'ensemble des sept dimensions, 91 % des répondants ont accordé une note d'au moins 8 sur 10 en 2020-2021, comparativement à 98 % en 2019-2020. Les résultats liés à chacune des dimensions montrent également que les cibles ont été respectées. Le délai moyen de réponse au téléphone en 2020-2021, qui a atteint 15 minutes, s'est avéré plus important que la cible de 75 secondes. Ce résultat s'explique par l'approche consolidée mise en place au centre d'appels afin de répondre adéquatement à l'ensemble des besoins des clients lorsqu'ils téléphonent.

- Suivant cette approche, les agents du centre d'appels accompagnent davantage le client pour :
  - l'assister dans l'utilisation du site Web transactionnel et lui proposer des façons de maximiser son utilisation de ce site (ex. : réception de documents électroniques plutôt que papier, avis par courriel pour des sommes venant à échéance);
  - l'aider à remplir ses dossiers personnels (ex. : adresse courriel, numéro de téléphone cellulaire);
  - lui expliquer les différentes fonctionnalités du site Web transactionnel;
  - couvrir l'ensemble de son portefeuille (ex. : prendre ses instructions pour les sommes qui viennent à échéance ou pour investir les sommes détenues en liquidités dans des produits à terme).
- Comme les agents consacrent davantage de temps à chaque client pour s'assurer de combler tous ses besoins, ils répondent moins rapidement aux appels entrants, augmentant ainsi le délai moyen de réponse.

epq.gouv.qc.ca

